

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 11 DÉCEMBRE 2018**, À 20 H, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork, D. Webb, ainsi que mesdames les conseillères C. Homan et T. Stainforth formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTE : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice adjointe, Affaires juridiques et greffe sont également présents.

**2018-938** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

**2018-939** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame De Witt :

- Items 10.05 (dérogation mineure pour le 2555, boulevard des Sources) et 30.01 (vente d'un terrain à « Construction Bauval ») ;
- Consultation publique sur l'avenir du Village de Pointe-Claire.

Monsieur Lesage :

- Consultation publique sur l'avenir du Village de Pointe-Claire.

Monsieur Stéphane Licari :

- Consultation publique sur l'avenir du Village de Pointe-Claire.

Monsieur Marc Legault :

- Problème de confiance à l'égard du processus de consultation publique sur l'avenir du Village de Pointe-Claire.

Madame Genny Gomes :

- Consultations publiques à venir - Publication à l'effet que tous les citoyens de la Ville de Pointe-Claire soient invités.

Monsieur Normand Lapointe :

- Item 30.01 (vente d'un terrain à « Construction Bauval »).

**2018-940** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2019 ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2018-941** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 4 350 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

Il est proposé par madame la conseillère Homan.

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 350 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville.

**2018-942** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 9 950 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 9 950 000 \$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel.

**2018-943** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 100 000 \$ POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET LES PLATEAUX SPORTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 100 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts et les plateaux sportifs.

**2018-944** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2555, BOULEVARD DES SOURCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 2555, boulevard des Sources pour permettre :

- l'installation de neuf (9) quais de chargement/déchargement, sur la façade avant secondaire du bâtiment, là où les quais de chargement/déchargement ne sont pas permis ;
- l'installation de neuf (9) quais de chargement/déchargement dans la marge avant secondaire sans le mur écran requis ;
- l'installation d'un matériau de parement pré-peint métallique de type « Vicwest » de 7/8" (matériau de parement de classe B) sur 66,6% des façades est et sud de l'agrandissement plutôt que le pourcentage maximal permis de matériau de parement de classe B de 25% ;
- 0% de surface vitrée sur la façade est de l'agrandissement plutôt que la surface vitrée minimale requise de 10% ;

- 1% de surface vitrée sur la façade sud de l'agrandissement plutôt que la surface vitrée minimale requise de 10% ; et
- cent onze (111) espaces de stationnement plutôt que le nombre minimal d'espaces de stationnement requis de cent soixante-huit (168).

**2018-945** APPROBATION EN PRINCIPE – VENTE D'UN TERRAIN ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 2 528 239 À CONSTRUCTION BAUVAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement Sous réserve de la préparation de la subdivision nécessaire et d'un acte de vente officiel, d'approuver la vente d'un terrain d'une superficie approximative de 8 585,43 mètres carrés faisant partie du lot 2 528 239, pour le prix de 450 000 \$ à « Construction Bauval », suite à l'offre de cette dernière en date du 23 novembre 2017 ;

D'autoriser le maire et, en son absence, le maire suppléant et le greffier, et en son absence, l'assistante greffière, de signer tout document au nom de la Ville de Pointe-Claire, afin d'exécuter la résolution résultant de la présente recommandation

**2018-946** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS ET TRAVAUX PONCTUELS NON-PANIFIÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour les travaux répétitifs ou imprévisibles de déneigement des toitures à la compagnie « Ferblanterie Lucien St-Onge Ltée », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total maximal de 160 000 \$, taxes incluses, pour deux années fermes, plus trois années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres EP180010 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12269 émis le 3 décembre 2018.

**2018-947** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE D'INSPECTION DE TOITURES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'un laboratoire d'inspection de toitures, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système dit « appel d'offres - qualité à une enveloppe incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 18-315-12378.

**2018-948** AUTORISATION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ QUANT À LA CONVERSION DE NOTRE ÉCLAIRAGE DE RUE VERS DE L'ÉCLAIRAGE DEL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) à poursuivre la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la conversion de notre éclairage de rue vers de l'éclairage DEL.

**2018-949**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLU** :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
DE lever la séance à 20 h 48.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Thibault,  
Directrice adjointe – Agissant comme  
Greffière